



## Dois je m occuper des papiers du défunt si je me fait desherite

-----  
Par niiny

Bonjour Dois je prévenir la CARSAT et autres organisations ou c'est Les autres héritiers qui le font,je suis sa fille merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour ? Merci ?

Donnez quelques précisions, sinon on ne peut pas répondre.

Quelle est votre relation précise avec le défunt ?

Si vous êtes héritier, et que vous renoncez à l'héritage, vous n'avez aucune obligation.

-----  
Par ESP

Bonsoir et bienvenue

Le fait de renoncer à la succession ne vous interdit pas de prévenir les organismes sociaux ou assurance, caisses de retraite etc...

Ce ne sont pas des actes relatifs à votre qualité d'hériter, mais précisez quand même dans votre courrier que vous renoncez à la succession.

-----  
Par TUT03

Bonjour

en revanche, ne signez pas d'état des lieux de sortie par exemple si le défunt était en location

-----  
Par niiny

Merci pour votre réponse